

3 décembre 2012

Conseil régional des Pays de la Loire – Définition des orientations stratégiques recherche, enseignement supérieur et innovation pour la période 2014-2020

Rapport final– Livrable 2

Statut du document

Ce document constitue le rapport final de l'évaluation globale du Schéma Régional de la Recherche (SRR) 2007-2013 et de sa mise en œuvre. Il correspond à l'une des trois réalisations attendues dans le cadre de la mission visant à appuyer la Région des Pays de la Loire dans la définition de ses orientations stratégiques en matière de politique de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et à la l'innovation pour la période 2014-2020.

Les deux autres réalisations attendues de la part du groupement Technopolis **[ITD]** et Pluricité sont :

- Un état des lieux partagé du cadre de référence thématique au travers d'un accompagnement des commissions thématiques du CCRRDT
- L'animation d'ateliers mobilisant les acteurs ligériens afin d'aboutir à l'élaboration de préconisations en vue de la définition d'un nouveau schéma régional de la recherche étendu à l'enseignement supérieur et à l'innovation

L'évaluation s'est principalement appuyée sur la documentation fournie par les services du Conseil régional, une vingtaine d'entretiens conduits auprès d'acteurs clefs en région et une enquête Internet menée auprès des bénéficiaires du soutien régional.

Le présent document est structuré en 3 parties :

- Un bilan quantitatif et qualitatif du schéma et des dispositifs
- Le retour des acteurs en région sur le Schéma régional de recherche
- Les conclusions de l'étude sous la forme de réponses aux 5 questions évaluatives définies dans la note de cadrage de l'évaluation.

Le présent document ne comprend pas de recommandations, les ateliers prévus les 25 octobre et 23 novembre 2012 devant permettre de dégager des préconisations en vue de la définition d'un nouveau schéma régional de la recherche étendu à l'enseignement supérieur et à l'innovation.

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Elles sont indépendantes du point de vue officiel du Conseil régional des Pays de la Loire et des différentes institutions partenaires.

Table des matières

Table des matières	i
1. Contexte, objectifs et moyens de la mission 2	3
1.1 Objectifs et champ de l'évaluation	3
1.2 Le questionnement évaluatif	4
2. Le bilan quantitatif et qualitatif des dispositifs	7
2.1 Principes du bilan quantitatif et qualitatif des dispositifs	7
2.2 Bilan de la documentation collectée	8
2.3 Synthèse de l'analyse par fiches dispositifs	11
3. Le retour des acteurs sur le SRR	23
3.1 Les entretiens menés et l'enquête auprès des bénéficiaires du soutien régional	23
3.2 Visibilité et lisibilité du SRR	25
3.3 Appréciation sur la politique régionale en matière de recherche	26
3.4 Les principaux effets repérés du SRR	28
3.5 Qualités et aspects à renforcer du SRR	29
4. Conclusions – les réponses aux questions évaluatives	30
4.1 Question 1	30
4.2 Question 2	31
4.3 Question 3	31
4.4 Question 4	32
Question transversale	33
4.5 2007-2013 et au-delà...les perspectives ouvertes par les conclusions de l'évaluation	33
Annexes – Rapport d'enquête	34

1. Contexte, objectifs et moyens de la mission 2

1.1 Objectifs et champ de l'évaluation

Dans sa globalité, la présente mission a pour objet d'appuyer la Région des Pays de la Loire dans la définition de ses orientations stratégiques en matière de politique de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et à l'innovation pour la période 2014-2020.

Parmi les travaux réalisés, la mission 2 regroupe les activités d'évaluation globale de la mise en œuvre du SRR, aux côtés de la mission 1 et de la mission 3.

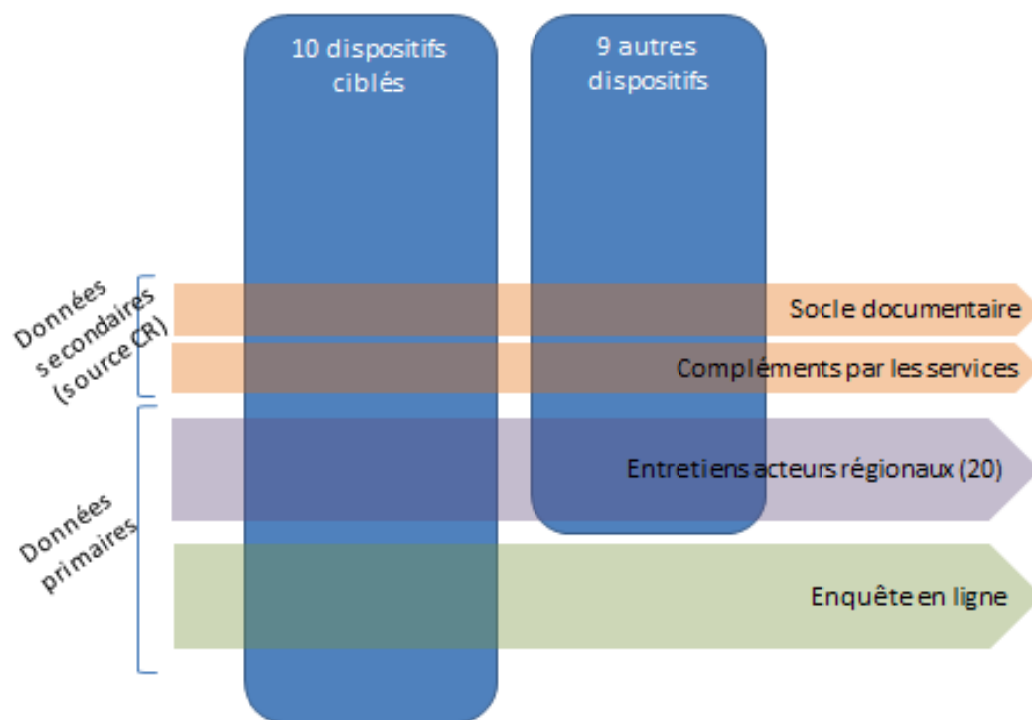
- Cette évaluation vise à mettre en valeur la pertinence des 4 axes du SRR, l'effectivité, l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre, sa cohérence interne (adéquation des outils mobilisés) et externe (impact positifs ou négatifs de l'arrivée de facteurs exogènes tels que le Programme des Investissements d'Avenir, le Plan Campus, le dispositif des PRES, la stratégie Horizon 2020, etc.).
- Cette évaluation comprend une analyse a posteriori des orientations, des dispositifs, ou des actions qui ont fait défaut au cours de la période 2007-2013, en particulier celles permettant une articulation entre recherche et enseignement supérieur et entre recherche et innovation

La mission 2 s'est appuyée sur trois outils principaux pour répondre à ces attentes :

- Un bilan quantitatif et qualitatif des dispositifs, s'appuyant sur l'élaboration partagée de 19 fiches dispositifs
- Une série d'entretiens individuels avec les acteurs régionaux concernés par le SRR
- Une enquête Internet auprès des bénéficiaires du soutien régional

Ces trois outils ont été déployés de manière différenciée afin de mettre l'accent sur 10 dispositifs à plus fort enjeu pour l'évaluation.

Ciblage de 10 dispositifs sur 19 pour l'évaluation



Nota Bene : Il convient de rappeler que conformément aux termes de références de la mission, le champ de l'évaluation n'inclut pas le dispositif 1 « appels à projet Recherche » ni le soutien de la Région inscrit au titre du CPER.

Cette évaluation doit notamment mettre en valeur les éléments suivants :

1. la manière dont les actions mises en œuvre ont permis d'atteindre (ou non) les objectifs énoncés dans chacun des 4 axes du SRR ;
2. les forces, faiblesses et les axes de progrès de la stratégie régionale actuelle ;
3. l'impact, positif ou négatif, de facteurs exogènes, notamment liés à la mise en œuvre de politiques nationales (création de l'ANR, des PRES, autonomie des universités, Investissements d'avenir...) ;
4. une analyse *a posteriori* sur des orientations, des dispositifs, des actions, qui ont fait défaut au cours de la période 2007-2012.

1.2 Le questionnement évaluatif

Les différentes attentes ont été retraduites au travers des cinq grandes questions évaluatives suivantes :

QUESTION 1 : DANS QUELLE MESURE LE SRR A-T-IL CONTRIBUE A UN « SAUT QUANTITATIF ET QUALITATIF » / « CHANGEMENT DE DIMENSION » DE LA RECHERCHE LIGERIEENNE ?

La stratégie régionale définie en 2006 se distingue par la volonté d'être un soutien et un aiguillon pour la recherche ligérienne. La Région s'est proposée d'œuvrer pour un secteur bien particulier, dans l'objectif de renforcer les acteurs de la recherche présents sur le territoire ligérien.

Ce renforcement s'entend sur les aspects **quantitatifs** mais aussi **qualitatifs**.

- Le SRR a-t-il contribué à un « saut quantitatif » ?

L'enjeu quantitatif n'exclue aucune thématique de recherche a priori, et considère également les situations de **renforcement** des recherche d'excellence que la **défense ou l'émergence** de projets de recherche encore peu développés/reconnus en région. Quelques **indicateurs** cristallisent l'attention des contributeurs de la stratégie 2007-2013, et en particulier le nombre de chercheurs, publics et privé, le nombre de laboratoires, le nombre de projets, la part de R&D, le nombre de publications, etc. La notion de seuil n'a pas été définie strictement, mais renvoie directement à la volonté d'amener la recherche ligérienne à **se placer au moins à la hauteur de la puissance économique et démographique de la région**.

- Le SRR a-t-il contribué à un « saut qualitatif » ?

L'enjeu qualitatif peut apparaître comme second après la volonté de rattrapage quantitatif de la recherche ligérienne. Ce critère vient en pondération du précédent, et exprime une double volonté : celle d'un **encouragement d'une recherche d'excellence** reconnue au niveau international et contribuant au rayonnement et au développement de la Région, mais aussi d'un **développement équilibré** tant en termes de thématiques de recherche que de territoires ou encore de finalités (par ex. du plus fondamental à l'appliqué).

La notion de seuil n'est pas définie strictement, cependant que le renforcement de la recherche régionale passe indubitablement par la promotion de projets d'excellence, ce seul développement ne saurait satisfaire à l'exigence de saut qualitatif.

QUESTION 2 : DANS QUELLE MESURE LE SRR A-T-IL CONTRIBUE A LA VALORISATION DU POTENTIEL DE LA RECHERCHE AU BENEFICE DU TERRITOIRE ?

La stratégie régionale souligne le rôle de l'action de la Région, en tant que principal acteur après l'Etat en mesure de **contribuer aux trois triangles de la connaissance sur un territoire** d'une dimension au-delà d'une agglomération. Un premier critère se situe dans l'articulation de ses différentes dimension, à commencer par la qualité d'**articulation des différentes stratégies régionales** : SREED, SRJ, etc.

En se mobilisant sur une compétence optionnelle, la Région entend bien soutenir la recherche non seulement pour elle-même, mais pour le territoire et tous ses acteurs. L'évaluation vise à interroger la contribution du SRR à la production de retombées de la recherche, à commencer par le premier niveau essentiel de **développement de liens** (par des projets, des rencontres, des ambitions communes, etc.) du monde de la recherche avec les acteurs socio-économiques régionaux.

Après des entreprises (au sens large), le développement des liens recherche/entreprises contribuant au **renforcement de l'innovation**. Après du grand public, ces liens éclairant les jeunes et les citoyens sur le monde qui les entoure, facilite une relation éclairée et rassérénée à la recherche et aux technologies, contribue à créer des vocations parmi les jeunes. C'est **l'enjeu de la CSTI**.

QUESTION 3 : EN QUOI LE SRR CONTRIBUE-T-IL A UNE PRISE EN COMPTE PARTAGEE DES ENJEUX LIGERIENS EN MATIERE DE RECHERCHE ?

Le schéma régional de la recherche n'est pas un document interne à l'institution Conseil régional. A l'inverse, son élaboration en 2005-2006 a donné lieu à une vaste concertation, et l'élaboration du schéma doit beaucoup aux contributions des acteurs régionaux. Ce rappel des conditions d'élaboration illustre le caractère fédérateur voulu pour ce schéma, qui se veut être celui des acteurs régionaux.

Une telle posture est dictée par une vision du rôle de la Région, et par sa **légitimité d'intervention** dans ce champ à laquelle le schéma doit contribuer. Par cette posture et le développement de moyens d'interventions, le SRR offre à la Région les moyens **d'une inflexion des stratégies** des différents acteurs (établissements, équipes, projets...) dans le sens d'une plus grande cohérence avec le projet régional. Par son caractère fédérateur et partagé, le schéma constitue **un appel au décroisement**, des territoires, des équipes, des thématiques, etc. favorable au **développement de projets d'ampleur** au moins régionale. Fédérateur, le schéma se propose de l'être par le partage d'enjeux communs, mais aussi de moyens régionalisés et mutualisés, en vue du **renforcement d'une animation régionale** de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, soit les trois « coins » du triangle de la connaissance. Le CCRRDT est l'instrument premier de cette animation régionale.

QUESTION 4 : DANS QUELLE MESURE LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL ONT-ELLES IMPACTE L'EFFICACITE DES POLITIQUES REGIONALES ?

Le SRR n'est pas seulement un document, papier matérialisant la volonté d'acteurs à un moment donné, mais constitue un point de départ et un guide pour l'action tout au long de sa période d'application.

En tant que schéma, le SRR se doit de mettre en cohérence les stratégies et actions menées par les différents acteurs, à commencer par les acteurs régionaux. La cohérence se décline **en complémentarité** (chacun intervient sur ce sur quoi il a la plus forte valeur ajoutée), **en conjonction** (les acteurs partageant une ligne commune pour peser plus que par des interventions dispersées), **en synergie** (l'action conjuguée de plusieurs acteurs produit plus d'effets que leurs interventions séparément).

En tant que schéma sexennal, le SRR se doit d'offrir les conditions de sa propre évolution, dans le respect de l'esprit et des ambitions qui ont présidé à son élaboration. Ceci suppose la possibilité Conseil régional des Pays de la Loire – Définition des orientations stratégiques recherche, enseignement supérieur et innovation pour la période 2014-2020

d'évolutions des instruments dans le respect de la stratégie régionale, mais aussi d'une possible **adaptation de la stratégie** aux événements de contexte s'imposant ou créés par les acteurs régionaux. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que la période 2007-2013 s'est révélée particulièrement mouvementée au niveau national, et donc régional.

QUESTION TRANSVERSALE : EN QUOI L'APPROCHE « APPELS A PROJETS » (ET « APPEL A CANDIDATURES ») EN TANT QUE MODALITE DE MISE EN ŒUVRE PRIVILEGIEE DU SRR CONCOURT-ELLE A ATTEINDRE SES OBJECTIFS ?

Le schéma adopté en 2007 fait des appels à projets l'instrument privilégié du soutien de la Région aux acteurs de la recherche. Dans le même temps, la Région est l'une des seules à mener une politique de contractualisation auprès des établissements d'enseignement supérieur.

En tant qu'instrument, l'appel à projet contribue *d'une certaine manière* à l'atteinte des objectifs assignés au SRR. Cette manière peut être décrite en plusieurs dimensions : l'encouragement de l'excellence, de l'originalité, de l'innovation de rupture, l'émergence de nouvelles équipes, la capacité à susciter des liens entre acteurs de la recherche... et globalement à la contribution des appels à projets régionaux à la visibilité et à la lisibilité de l'intervention régionale.

2. Le bilan quantitatif et qualitatif des dispositifs

2.1 Principes du bilan quantitatif et qualitatif des dispositifs

Cet outil de la mission d'évaluation répond à la demande de la Région de disposer d'une part d'**une appréciation globale sur sa stratégie actuelle de soutien à la recherche et d'autre part d'une évaluation qualitative des dispositifs mis en œuvre, à l'exception de l'appel à projets Recherche.**

A l'issue de la phase de cadrage, 18 dispositifs ont été identifiés (7 appels à projets ou candidatures, et 11 dispositifs de soutien « au fil de l'eau ») :

1. *appel à projets « Recherche » (hors champ);*
2. **appel à projets « Expertise au profit du territoire » ;**
3. appel à projets « Recherche translationnelle » ;
4. **appel à candidatures « Allocations doctorales » ;**
5. **appel à candidatures « Post-doctorats internationaux » ;**
6. **appel à candidatures « Chaires régionales de chercheurs étrangers seniors » ;**
7. **appel à candidatures « Renforcement des équipements de laboratoire » ;**
8. **soutien aux structures de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) ;**
9. **soutien aux « Nouvelles équipes, nouvelles thématiques » ;**
10. **soutien aux « Recrutements sur poste stratégique » ;**
11. **soutien aux colloques internationaux ;**
12. financement de l'animation du Réseau Recherche Europe pour l'appui au montage de projets européens ;
13. soutien au montage de projets européens du PCRD (subventions régionales)
14. financement de l'animation régionale de la valorisation de la recherche
15. **soutien à des projets de valorisation de la recherche (subventions régionales)**
16. soutien aux structurations interrégionales : Canceropôle Grand Ouest,
17. soutien aux structurations interrégionales : Biogenouest,
18. soutien aux structurations interrégionales : Pour et Sur le Développement Régional (PSDR GO)

Les 10 dispositifs marqués en caractères gras étaient prioritaires pour l'évaluation, et ont fait l'objet d'investigations plus poussées dans le cadre de l'enquête en ligne. L'évaluation a donc concentré les outils de collecte de données primaires sur ces dix dispositifs, en sus de la collecte systématique de données secondaires pour l'ensemble des dispositifs. Les 7 autres dispositifs ont fait l'objet d'une fiche dispositif renseigné sur la base de l'analyse documentaire et des échanges avec les services de la Région Pays-de-la-Loire (cf. annexes).

L'appel à projet Recherche ne fait pas partie du champ de la présente évaluation, car une évaluation spécifique est en cours. Il n'est mentionné que pour mémoire. La fiche dispositif concernant ce dispositif s'appuie sur les trois études menées depuis sa création en 2006 :

- 2008 : évaluation à mi-parcours des projets de l'AAP recherche 2006
- 2009 : définition des orientations stratégiques
- 2011 : évaluation ex post des projets de l'AAP Recherche depuis 2006

2.2 Bilan de la documentation collectée

N°	Dispositif	Documents à notre disposition
1	appel à projets Recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Cahiers des charges de 2006 à 2012 - Liste des projets financés depuis 2005 - Bilan d'étape de la mise en œuvre des projets AAP recherche 2006 - Rapport final de l'étude DMS (décembre 2011) (2 documents) - Synthèse projets financés 2005 – 2011 - Appel à manifestations d'intérêt 2012 - Approches intégrées Recherche-formation-innovation - Lettre d'intention - Appel à projets recherche 2012 de la Région des Pays de la Loire
2	appel à projets Expertise au profit du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Liste projets 2010 – 2011 - Cahiers des charges 2010 - 2011
3	appel à projets Recherche translationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Liste projets 2007 – 2009 - Notre de cadrage de 2007 sur « La recherche translationnelle » (document interne) - Appel à projets recherche translationnelle 2008 de la Région des Pays de la Loire en partenariat avec la DiRC Grand Ouest
4	appel à candidatures Allocations doctorales (régionales (SHS) et cofinancées)	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement régional allocations de thèse 2011 - Règlement régional allocations de thèse cofinancées 2012 - Règlement régional allocations de thèse en sciences humaines et sociales 2012 - Fiche d'attribution allocations de thèses régionales en sciences humaines et sociales - Fiche d'attribution allocations de thèses cofinancées - 14 fichiers Excel sur les thèses cofinancés, les avis du CCRRDT... de 2006 à 2011
5	appel à candidatures Post-doctorats internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Liste bénéficiaires 2006 à 2011 - Règlement post-doc 2007 et 2008
6	- appel à candidatures Chaires régionales de chercheurs étrangers seniors	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des lauréats 2007 – 2011 - Règlement d'intervention - Attractivité régionale et développement des réseaux internationaux 2012 - Règlement Chaires régionales de chercheurs étrangers

7	appel à candidatures Renforcement des équipements de laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> - Règlements Aide au renforcement des équipements des laboratoires 2008 - Règlements Aide au renforcement des équipements des laboratoires « Volet équipements dont le montant est supérieur à 100 000 euros TTC » (2009, 2010, 2011) - Appel à propositions - Aide au renforcement des équipements des laboratoires dont le montant est inférieur à 100 000 euros TTC PRES (2011) - Liste des dossiers retenus - Aide au renforcement des équipements des laboratoires dont le montant est inférieur à 100 000 euros TTC PRES (2009) - Liste des dossiers retenus - Aide au renforcement des équipements des laboratoires dont le montant est inférieur à 100 000 euros TTC PRES (2011) - Liste des dossiers retenus (2009, 2010, 2011) - Délibérations relatives à renforcement des équipements de laboratoires 2006 (CCRRDT)
8	soutien aux structures de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)	<ul style="list-style-type: none"> - Colloque régional « Sciences et territoires » à l'Hôtel de Région à Nantes le 16 mars 2012 (communiqué de presse – bulletin d'inscription) - Bilans actions financées (2008 à 2011) - Liste des actions financées (2000 à 2007)
9	soutien aux « Nouvelles équipes, nouvelles thématiques »	<ul style="list-style-type: none"> - Listing qualifié des soutiens aux Nouvelles équipes, nouvelles thématiques de 2002 à 2012 - Dossier de candidature Nouvelles équipes, nouvelles thématiques 2011 - Règlement d'intervention Attractivité régionale et développement des réseaux internationaux 2012
10	soutien aux « Recrutements sur poste stratégique »	<ul style="list-style-type: none"> - Listing des financements "recrutement sur poste stratégique" 2007-2010 - Dossier de candidature pour un recrutement sur poste stratégique
11	soutien aux colloques internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Listing des colloques soutenus de 2006 à 2011 - Règlement pour le soutien aux manifestations scientifiques (document interne) - Dossier de demande d'accompagnement Colloques et autres manifestations à caractère scientifique et technique 2012
12	financement d'un Réseau Recherche Europe pour l'appui au montage de projets européens (animation)	
13	financement d'un Réseau Recherche Europe pour l'appui au montage de projets européens (soutien au projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier de demande de subvention - Soutien au montage de projets de recherche européens - Eléments à prendre en compte pour le soutien au montage de projets européens (document interne) - Liste des projets soutenus

14	soutien à la valorisation de la recherche (le financement de poste d'animation de la valorisation au niveau du PRES)	<ul style="list-style-type: none"> - Listing projets financés de 2008 à 2011 - Fiche projet DAE2I du Portail de l'innovation
15	soutien à la valorisation de la recherche (soutien au le montage de certains projet par des subventions ad hoc ~ 3-5 par an)	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des ingénieurs de valorisation financés depuis 2008
16	soutien aux structurations interrégionales : Canceropôle Grand Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Listing projets financés de 2003 à 2011
17	soutien aux structurations interrégionales : Biogenouest	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions attribuées à BGO de 2006 à 2011
18	soutien aux structurations interrégionales : Pôle Agronomique de l'Ouest, Pour et Sur le Développement Régional (PSDR GO)	<ul style="list-style-type: none"> - Listing projets financés de 2004 à 2011 - Rapports scientifiques de fin de projet 8 projets) - Les 4 pages PSDR3 (7 documents) - Convention cadre - Avenant à la convention cadre - Programme colloque final du Programme de recherche PSDR GO (décembre 2011) - Appels à propositions de recherche 2007 - Appel à projets de recherche
X	Documents généraux (études)	<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation bibliométrique de la recherche en Pays de la Loire et en Bretagne, 2010 - Étude de définition d'une stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Pays de la Loire, 2010 (rapport final et annexes) - Analyse scientifique et prospective des champs thématiques et disciplinaires du contrat de projets Etat-Région (COSAS) 2007-2013 des Pays de la Loire, 2009 - STRATER diagnostic Pays de la Loire, 2011 - Tableau de synthèse des thématiques prioritaires, enjeux et AFOM des COSAS - Etude sur la recherche en Pays de la Loire, Agence Régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation, 2012 - Les activités industrielles de L'Estuaire de la Loire, ACEL, Atlas juillet 2009
X	Bases de données	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan du budget Recherche sur 2006-2012 - Montants alloués colloques 2006-2011 - Bibliométrie Pays de la Loire données 2001-2007

X	Documents généraux (schémas)	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma régional de la recherche 2007-2013 - Synthèse du schéma régional de la recherche 2007-2013 - Evaluation du Schéma Régional d'Education et de Formation (SREF) 2007-2011 - Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables 2011-2016 - Schéma régional des jeunes 2011-2016
---	------------------------------	---

Cet ensemble documentaire a été transmis par lot à l'équipe d'évaluation qui a réalisé la ventilation selon les dispositifs et interprété le statut des documents.

Ce corpus documentaire représente près de 250 documents (Word, PDF) comptant plus de 4 200 pages, auxquels s'ajoutent près de 30 fichiers tableur comptant plus de 150 onglets. Les fichiers tableurs ne présentent pas de structure harmonisée, ce qui ne permet pas de réaliser des fusions facilement, y compris au niveau d'un même dispositif (autrement dit le document de suivi d'un dispositif ne conserve pas les mêmes formats d'une année sur l'autre).

Il est également à noter que fort peu de dispositifs disposent de données sur le déroulement des actions soutenues, limitant de fait les capacités de suivi de la Région, et de l'évaluation.

2.3 Synthèse de l'analyse par fiches dispositifs

Nota Bene : Cette note n'est qu'un point de départ. Il s'agit ici essentiellement de donner de la visibilité au travail réalisé par les services et de s'appuyer sur leur connaissance de la politique régionale ces dernières années.

L'analyse repose en premier lieu sur les données de gestion générées par les services du Conseil régional et les évaluations, de plusieurs natures : bilans d'exécution financiers, bilans des réalisations et indicateurs associés, évaluations des appels à projets, premiers éléments sur les résultats...

L'analyse de chaque dispositif est synthétisée par le moyen d'une fiche action, sur le modèle proposé par l'équipe d'évaluation (format Excel). L'équipe d'évaluation a établi une synthèse de ces fiches pour une vision synoptique de l'intervention régionale.

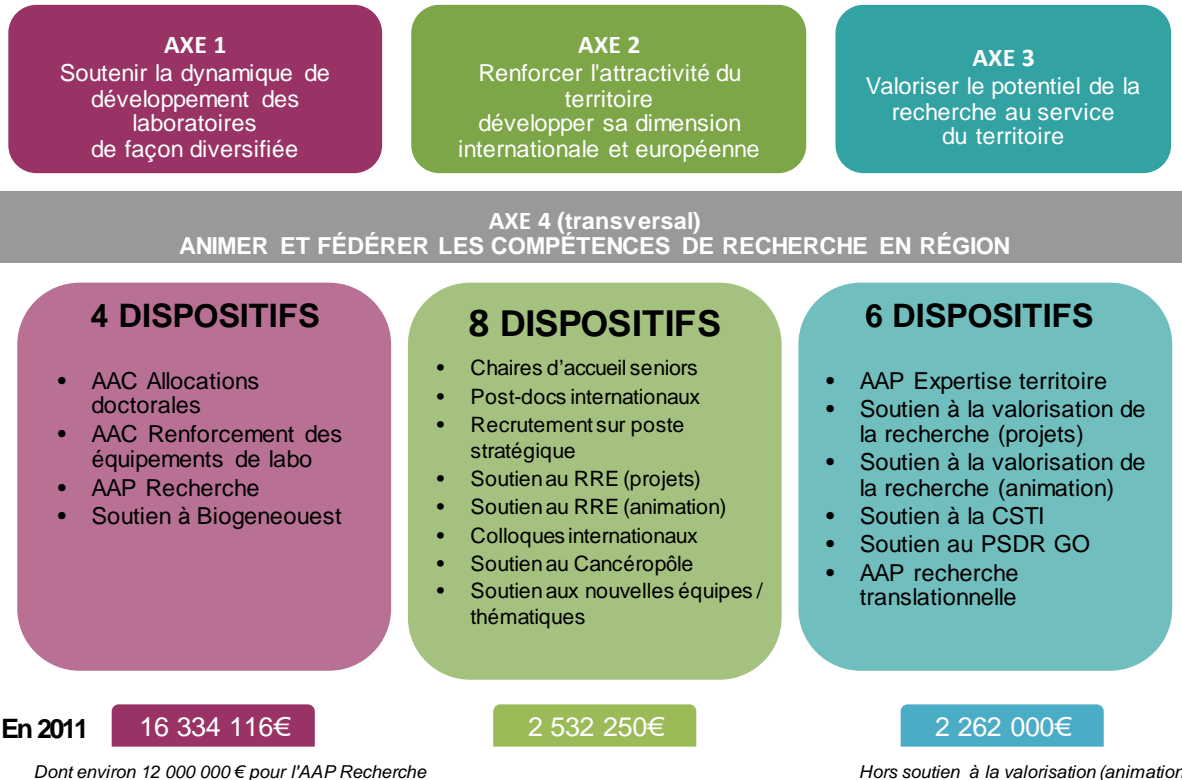
2.3.1 Enseignements sur l'orientation stratégique empirique du SRR

Sur la période 2007-2011, les 18 dispositifs ont mobilisé un budget global de 85,5 M€, dont 42,2 M€ pour le seul AAP recherche. A titre de comparaison grossière, le bilan 2011 du CPER 2007-2013 identifié au 31/12/2011 sur son volet « développement de la recherche et valorisation des savoirs », comportant une dizaine de projets, un montant d'engagement total de 45,7 M€ pour la Région, dont 36,6 M€ déjà programmés, et avec un effet de levier supérieur à 1 avec l'Etat sur les engagements, et de 1 sur la programmation. A ces montants s'ajoutent le soutien financier de la Région sur l'immobilier en dehors de la programmation CPER, pour un total conséquent de 33,4 M€ pour la période 2006-2012.

A noter également que les financements du CPER peuvent être mobilisés dans le cadre de dispositifs régionaux, tels que l'animation du Réseau Recherche Europe (RRE), l'animation de la valorisation, les chaires régionales de chercheurs étrangers, les projets de CSTI.

Précisons enfin que la ventilation des dispositifs entre axes stratégiques du SRR, présentée ci-dessous, répond à la logique de structuration stratégique du SRR. Dans les faits, il est reconnu que la plupart des dispositifs concourent à plusieurs objectifs, et en particulier à l'axe 1 dans la mesure où les laboratoires en sont le plus souvent le principal bénéficiaire intermédiaire ou final.

Schéma régional de la recherche – 18 dispositifs

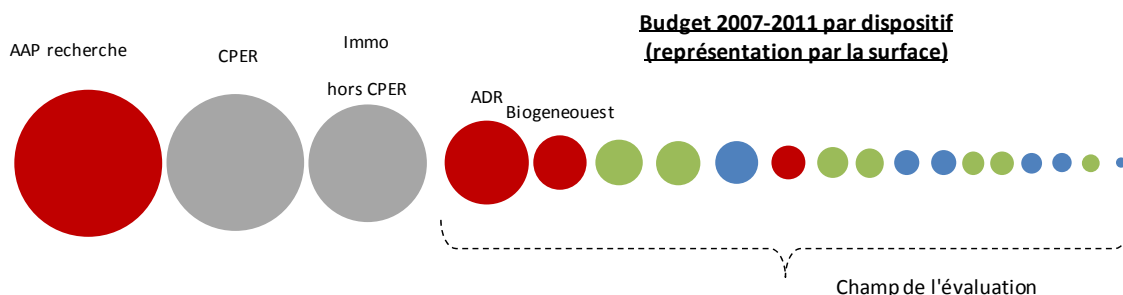


Une première analyse par axe stratégique du SRR reflète des stratégies d'intervention particulièrement diversifiées. Du point de vue de l'engagement financier, l'intervention régionale au titre du SRR s'est portée aux $\frac{3}{4}$ sur l'axe 1 de soutien aux laboratoires, laissant un quart du budget pour les autres objectifs affirmés par le SRR. Ce déséquilibre s'explique en très large partie par l'appel à projet Recherche, et peut-être nuancé par l'analyse des évolutions sur la période du schéma.

L'existence de trois axes stratégiques ne signifie pas qu'une répartition de l'effort en trois tiers soit nécessaire ni souhaitable ; toutefois, les écarts en jeu sont tels que l'évaluateur se doit d'interroger la capacité du SRR à atteindre certains de ses objectifs majeurs ayant formé deux axes fort du schéma sur 3 avec moins de 25% de l'enveloppe régionale.

Nuance 1 : Une meilleure couverture de l'engagement stratégique du SRR...hors AAP Recherche

L'analyse au niveau le plus fin des dispositifs à l'intérieur des axes éclaire immédiatement sur la raison du déséquilibre observé. Le seul AAP recherche représente la moitié des engagements budgétaires de la Région, en dehors de l'immobilier et du CPER. Si l'on excepte ce dispositif le temps de l'analyse, l'équilibre entre les 3 axes se porte aux valeurs suivantes : axe 1 = 47% ; axe 2 = 28% ; axe 3=25%.

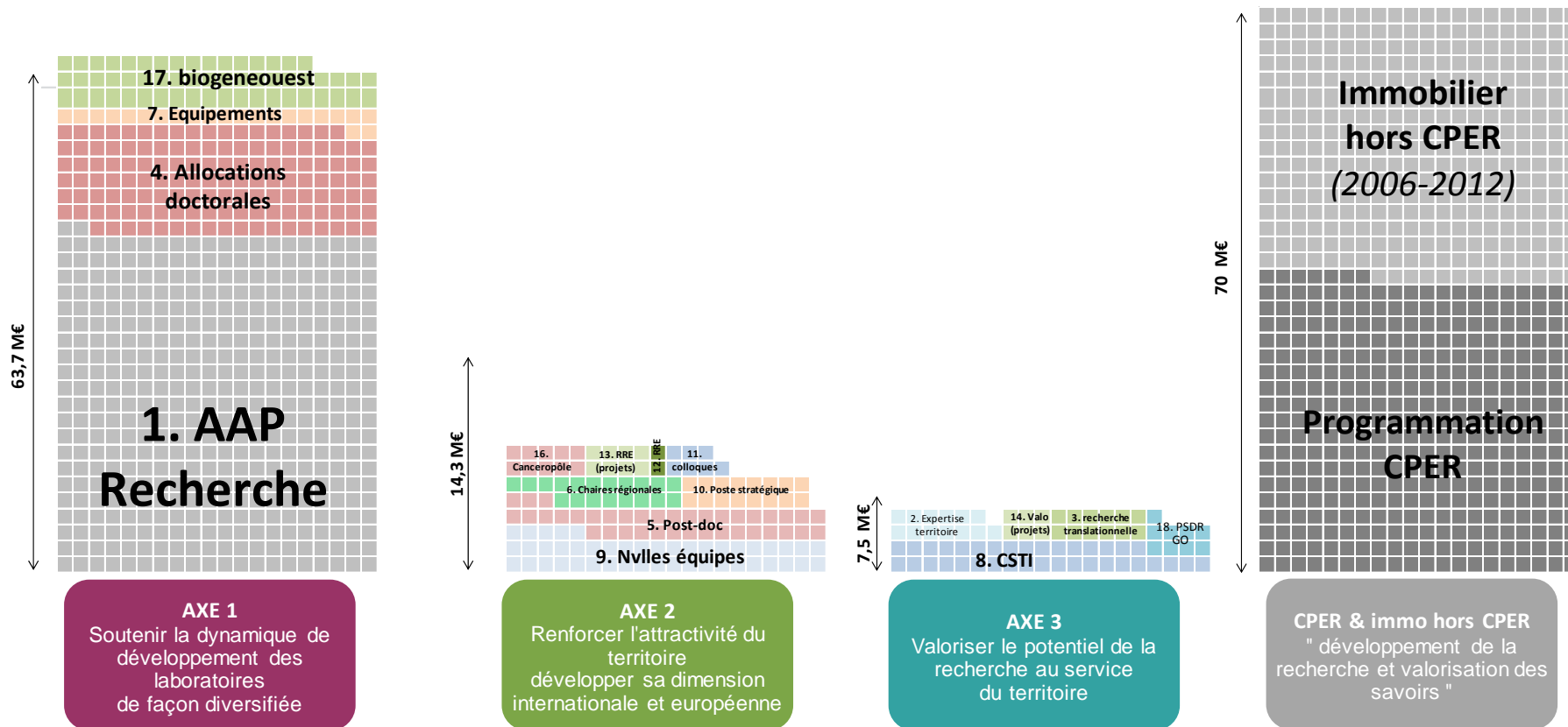


Les couleurs du schéma ci-dessous reprennent le code couleur adopté pour représenter les 3 axes : carmin pour l'axe 1, vert pour l'axe 2, bleu pour l'axe 3. Nous observons ici que même en excluant l'AAP recherche, la stratégie régionale reste entraînée par quelques dispositifs structurants le plus souvent au service de l'axe 1. L'axe 1 est structuré autour d'un nombre limité de dispositifs, dont aucun n'est inférieur à 2,2M€ sur la période 2007-2011. L'importance relative de l'AAP recherche n'est donc pas suffisante pour expliquer cette faiblesse de deux des trois axes, et une analyse de l'éclatement des dispositifs des autres axes mérite d'être menée.

Nuance 2 : Un déséquilibre qui s'explique par un éclatement opérationnel de l'axe 2

Le schéma ci-dessous cartographie les dispositifs d'après leur budget cumulé 2007-2011, en conservant une proportionnalité afin de faciliter les comparaisons (1 case = 100 K€).

Représentation des dispositifs selon leur budget cumulé 2007-2011 et par axe stratégique du SRR.



L'éclatement opérationnel de l'axe 2 est ici patent. L'axe 1 s'organise clairement en quelques dispositifs particulièrement complémentaires, avec une dimension projet dominante, accompagnée par des allocations doctorales et des aides à l'équipement pour mener ces projets. Le soutien aux opérations inter-régionales est également présent avec Biogenouest, qui concerne 4 thématiques s'inscrivant dans les 13 thématiques régionales (mer, agro, santé, STIC-informatique).

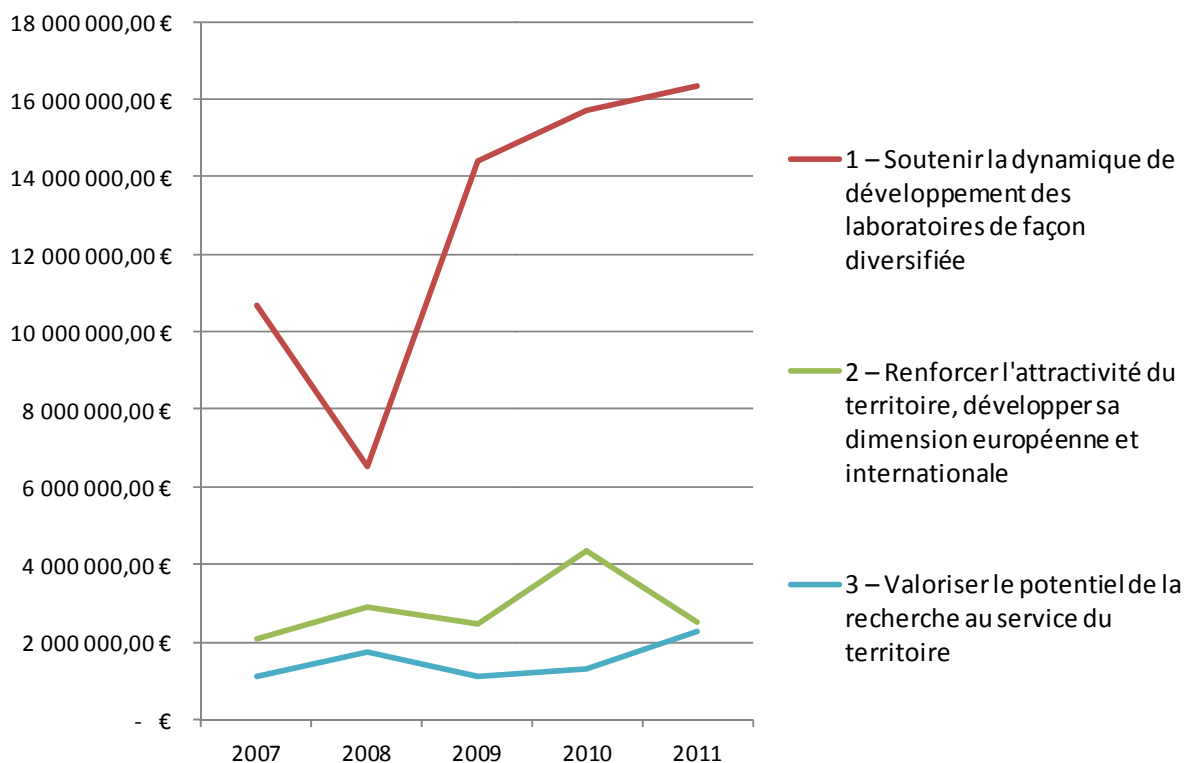
Par opposition, l'axe 2 propose une carte de dispositifs moins lisibles, avec des chevauchements potentiels assez importants. Ces dispositifs ont en commun d'être pour l'essentiel orientés directement à l'attention des laboratoires, pour une variété de besoins liés à des événements pouvant être rares dans la vie des laboratoires - recrutement de chercheurs seniors, aide à la constitution d'une nouvelle équipe – ou plus fréquent – accueil de post-doc, colloques.

L'enjeu de la valorisation apparaît également sous-investi, bien qu'équilibré en terme de cible avec 3 dispositifs s'adressant à des publics différents : la CSTI auprès des citoyens ; par des acteurs de la CSTI et avec les chercheurs ; le soutien à la valorisation (projets et animation) à destination des chercheurs dont le champ de travail intéresse les industriels, et l'appel à projet « expertise au profit du territoire » à destination des chercheurs pouvant espérer des retombées favorables pour les populations et territoires, sans nécessairement pouvoir envisager une valorisation industrielle.

Nuance 3 : une tendance au rééquilibrage pour l'axe 3 ?

Le schéma régional de la recherche a connu une mise en œuvre progressive, marquée par une montée en en charge du principal dispositif, et l'introduction d'environ un nouveau dispositif par an, qui n'est pas compensée par des suppressions ou diminutions équivalentes (2010 a marqué pour la première fois une extinction de l'appel à projet recherche translationnelle et la diminution de l'enveloppe attribuée pour les « nouvelles équipes » en 2011). L'introduction en 2010 de l'appel à projet « expertise au profit du territoire » est particulièrement notable, en ce qu'elle vient armer un axe essentiel du SRR qui souffrait jusqu'alors d'une quasi-absence de leviers d'intervention. La montée en charge rapide de cet appel à projet semble valider la réalité d'attentes des acteurs.

Evolution des montants engagés par axe 2007-2011

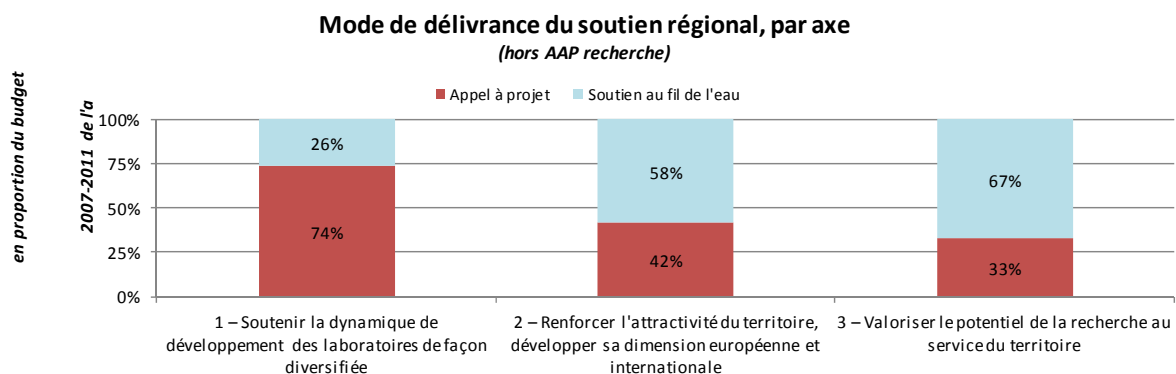


L'axe 1 connaît en réalité une évolution similaire, avec la création en 2012 du volet A'PRIME de l'AAP recherche dit « d'approche intégrée » dont la finalité rejoint directement les considérations prises en charge au sein de l'axe 3.

2.3.2 Enseignements sur les modalités de soutien

Deux modalités de soutien se dégagent des pratiques régionales : l'appel à projet, et le soutien « au fil de l'eau », auxquels s'ajoutent une modalité de financement de postes d'animation pour deux dispositifs (animation RRE et animation Valorisation de la recherche). Ces deux modalités sont exclusives, et indiquent en négatif les modalités de soutien qui ne sont pas pratiquées par la Région pour sa politique de soutien à la recherche. Sont notamment exclus ou marginaux :

- les dispositifs de « guichets », pour lesquels le respect des critères d'éligibilité ouvre *de facto* un droit auprès de la Région,
- les dispositifs contractuels et/ou pluriannuels avec les acteurs. Ainsi, tous les dispositifs régionaux financent une action/un projet, plus rarement une structure.



2.3.3 Tableaux d'ensemble des dispositifs : actions, projets, individus soutenus

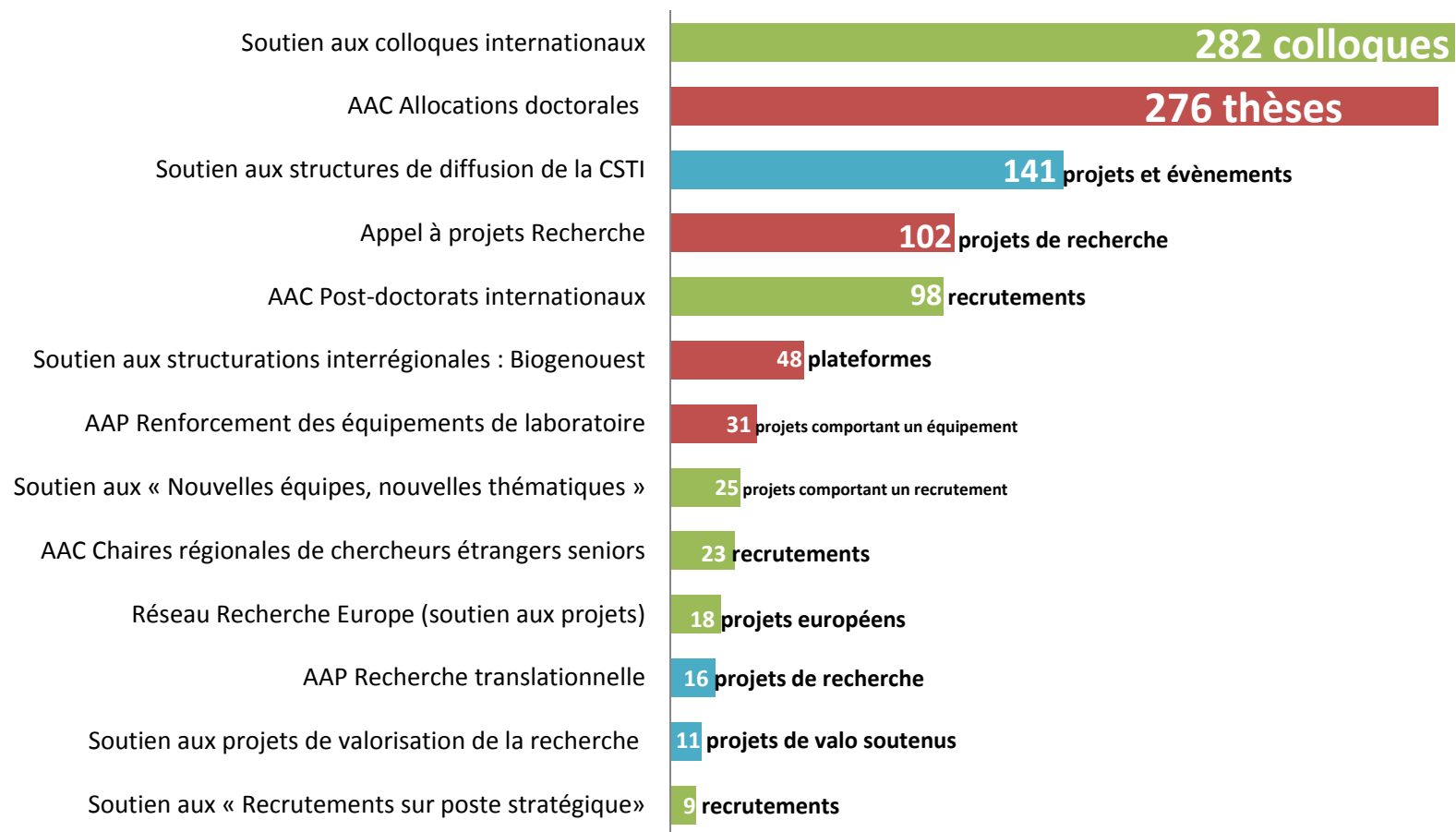
N°	Dispositif	Axe stratégique	Thématiques scientifiques	durée des actions soutenues	Type de dispositif	Type de subvention	Montant 2007-2011	Nombre de projets / actions / opérations : individus soutenus 2007-2011
1	appel à projets Recherche	1 – Soutenir la dynamique de développement des laboratoires de façon diversifiée	13 thématiques du SRR	3 à 4 ans	Appel à projet	Subvention directe à l'opérateur	42 224 K€	102
2	appel à projets Expertise au profit du territoire	3 – Valoriser le potentiel de la recherche au service du territoire	Sciences humaines et sociales (depuis 2011) Thématiques issues de l'Agenda 21 et du SRADDT : une liste restrictive est fixée pour chaque appel	12 à 18 mois	Appel à projet	Subvention directe à l'opérateur	1 277 K€	12
3	appel à projets Recherche translationnelle	3 – Valoriser le potentiel de la recherche au service du territoire	Santé	Thème 1 : 2 ans Thème 2 : 1 à 2 ans	Appel à projet	Subvention directe à l'opérateur	1 197 K€	16
4	appel à candidatures Allocations doctorales (régionales et cofinancées)	1 – Soutenir la dynamique de développement des laboratoires de façon diversifiée	13 thématiques du SRR	36 mois	Appel à projet	Subvention directe à l'opérateur	13 574 K€	276
5	appel à candidatures Post-doctorats internationaux	2 – Renforcer l'attractivité du territoire, développer sa dimension européenne et internationale	13 thématiques du SRR	12 à 24 mois	Appel à projet	Subvention directe à l'opérateur	4 131 K€	98
6	Appel à candidatures Chaires régionales de chercheurs étrangers seniors	2 – Renforcer l'attractivité du territoire, développer sa dimension européenne et	13 thématiques du SRR	6 à 12 mois	Appel à projet	Subvention directe à l'opérateur	1 842 K€	23

		internationale						
7	appel à candidatures Renforcement des équipements de laboratoire	1 – Soutenir la dynamique de développement des laboratoires de façon diversifiée	13 thématiques du SRR	NR	Appel à projet	Subvention directe à l'opérateur	2 237 K€	31
8	soutien aux structures de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)	3 – Valoriser le potentiel de la recherche au service du territoire	13 thématiques du SRR	NR	Soutien au fil de l'eau	Subvention directe à l'opérateur	3 598 K€	141
9	soutien aux « Nouvelles équipes, nouvelles thématiques »	2 – Renforcer l'attractivité du territoire, développer sa dimension européenne et internationale	13 thématiques du SRR	3 à 4 ans	Soutien au fil de l'eau	Subvention directe à l'opérateur	3 750 K€	25
10	soutien aux « Recrutements sur poste stratégique »	2 – Renforcer l'attractivité du territoire, développer sa dimension européenne et internationale	13 thématiques du SRR	3 à 4 ans	Soutien au fil de l'eau	Subvention directe à l'opérateur	1 610 K€	9
11	soutien aux colloques internationaux	2 – Renforcer l'attractivité du territoire, développer sa dimension européenne et internationale	13 thématiques du SRR	NR – mais événement ponctuel	Soutien au fil de l'eau	Subvention directe à l'opérateur	658 K€	282
12	financement d'un Réseau Recherche Europe pour l'appui au montage de projets européens (animation)	2 – Renforcer l'attractivité du territoire, développer sa dimension européenne et internationale	13 thématiques du SRR		Soutien au fil de l'eau	Financement de poste	200 K€	n.a.
13	financement d'un Réseau Recherche Europe pour l'appui au montage de projets européens (soutien au projet)	2 – Renforcer l'attractivité du territoire, développer sa dimension européenne et internationale	13 thématiques du SRR	NR Financements ponctuels	Soutien au fil de l'eau	Subvention directe à l'opérateur	1 041 K€	18
14	soutien à la valorisation de la recherche (soutien au le montage de certains projet par des subventions ad hoc	3 – Valoriser le potentiel de la recherche au service du territoire	13 thématiques du SRR	6 à 18 mois	Soutien au fil de l'eau	Subvention directe à l'opérateur	595 K€	11

	~ 3-5 par an)							
15	soutien à la valorisation de la recherche (le financement de poste d'animation de la valorisation au niveau du PRES)	3 – Valoriser le potentiel de la recherche au service du territoire	13 thématiques du SRR		Soutien au fil de l'eau	Financement de poste	255 K€ (85 000 € par an depuis 2010)	n.a.
16	Soutien aux structurations interrégionales : Canceropôle Grand Ouest	2 – Renforcer l'attractivité du territoire, développer sa dimension européenne et internationale	Santé	36 mois	Appel à projet interne	Subvention directe à l'opérateur	1 041 K€	36
17	Soutien aux structurations interrégionales : Biogenouest	1 – Soutenir la dynamique de développement des laboratoires de façon diversifiée	Agroalimentaire – végétal – nutrition, Santé, STIC		Soutien annuel	Subvention directe à l'opérateur	5 640 K€	48
18	soutien aux structurations interrégionales : Pour et Sur le Développement Régional (PSDR GO)	3 – Valoriser le potentiel de la recherche au service du territoire	Agroalimentaire – végétal – nutrition, Sciences humaines et sociales	36 mois	Appel à projets	Subvention directe à l'opérateur	862 K€	9 projets PSDR
	TOTAL						85 732 K€	1 137

2.3.4 Le soutien régional d'un point de vue quantitatif

Le graphique ci-dessous reprend le nombre de « soutiens » (allocations, subventions...) par dispositif



Les chiffres illustrent l'ampleur du soutien régional sur la période avec plus de 1 000 projets, actions, opérations et/ou individus soutenus.

2.3.5 Enseignement sur les modalités d'instruction, de suivi et de pilotage

Le travail d'évaluation a inévitablement questionné les modalités de suivi des dispositifs au cours de la vie du SRR. Il ressort de cette analyse systématique une structuration progressive des dispositifs, depuis la mise en place de procédures d'instruction, jusqu'à des outils de suivi et d'évaluation (sur l'AAP recherche). Toutefois, et malgré cette dynamique, il n'est pas établi que l'exemple de l'AAP recherche puisse être reproduit, du fait de l'absence de calendrier annuel prévisible pour les dispositifs « au fil de l'eau » et de dispositif en charge de montants financiers ne justifiant pas « un luxe de procédures ».

N°	Dispositif	Documents de cadrage politique	Dossiers d'instruction très normalisés	Documents de suivi normalisés et compilés	Documents d'analyse pluriannuelle
1	appel à projets Recherche	AAP annuel	Dossiers soumission	Bilans de projets	Rapports d'évaluation
2	appel à projets Expertise au profit du territoire	AAP annuel	Dossiers soumission	Bilans disparates	Non
3	appel à projets Recherche translationnelle	AAP annuel	Dossiers soumission	Bilans disparates	Non
4	appel à candidatures Allocations doctorales (régionales (SHS) et cofinancées)	AAP annuel	Dossiers soumission	Bilans disparates	Non
5	appel à candidatures Post-doctorats internationaux	AAP annuel	Dossiers soumission	Bilans disparates	Non
6	Appel à candidatures Chaires régionales de chercheurs étrangers seniors	AAP annuel	Dossiers soumission	Bilans disparates	Non
7	appel à candidatures Renforcement des équipements de laboratoire	AAP annuel	Dossiers soumission	Bilans disparates	Non
8	soutien aux structures de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)	Non	Non	Bilans disparates	Non
9	soutien aux « Nouvelles équipes, nouvelles thématiques »	AAP annuel	Dossiers soumission	Bilans disparates	Non
10	soutien aux « Recrutements sur poste stratégique »	AAP annuel	Dossiers soumission	Bilans disparates	Non
11	soutien aux colloques internationaux	Non voté	Non	Bilans disparates	Non
12	financement d'un Réseau Recherche Europe pour l'appui au montage de projets européens (animation)	Non	n.a.	Via Rapport d'activité RRE	Non
13	financement d'un Réseau Recherche Europe pour l'appui	Non	Dossiers soumission	Bilans disparates	Non

	au montage de projets européens (soutien au projet)				
14	soutien à la valorisation de la recherche (soutien au le montage de certains projet par des subventions ad hoc ~ 3-5 par an)	Non	Non	Bilans disparates	Non
15	soutien à la valorisation de la recherche (le financement de poste d'animation de la valorisation au niveau du PRES)	Non	n.a.	Via PRES	Non
16	soutien aux structurations interrégionales : Canceropôle Grand Ouest	Non	Non	Via RAE Biogeneouest	Non
17	soutien aux structurations interrégionales : Biogeneouest	Non	Non	Via RAE Biogeneouest	Non
18	soutien aux structurations interrégionales : Pôle Agronomique de l'Ouest, Pour et Sur le Développement Régional (PSDR GO)	Non	Non	Via RAE PSDR GO	Non

3. Le retour des acteurs sur le SRR

3.1 Les entretiens menés et l'enquête auprès des bénéficiaires du soutien régional

3.1.1 Liste des entretiens menés auprès d'acteurs clefs en région

Une liste d'une vingtaine d'interlocuteurs a été identifiée en début de mission 2.

Cinq grandes catégories d'acteurs clefs étaient visées :

1. Conseil régional ;
2. Partenaires institutionnels ;
3. Structures et acteurs de coopération ;
4. Responsables d'université et de grandes écoles ;
5. Grands organismes de recherche.

Au final, l'étude a permis d'interroger les acteurs suivants :

Type d'acteur	Institution
Collectivités et structures de transfert	Angers Loire Métropole / Angers Technopole
Etat	DRRT
Collectivités	Nantes Métropole
Collectivités et structures de transfert	Le Mans Métropole / Technopole du Mans
Structures et acteurs de coopération	Président du CCRRDT (et DG de l'IRT JV)
Structures de transfert	Atlanpole
Etablissements	Université du Maine
Etablissements	ECN
Etablissements	Conférence régionale des grandes écoles
Etablissements	CHU
Organismes nationaux	CNRS
Organismes nationaux	INSERM
Organismes nationaux	INRA
Acteurs économiques	VP du CCRRDT (et membre du Bureau de la CCIR)
CSTI	Terre des Sciences
Organismes nationaux	IFSTTAR
Conseil régional	Vice-Président

Il est important de souligner que l'approche visant à interroger des acteurs clefs a permis d'aborder des questions stratégiques et institutionnelles, moins des questions sur chacun des dispositifs compris dans le SRR car les acteurs rencontrés sont « moins en prise directe » avec les outils et dispositifs de la Région.

3.1.2 Les acteurs interrogés dans le cadre de l'enquête

L'enquête sur le « soutien de la Région Pays de la Loire » à la recherche visait à recueillir l'avis des bénéficiaires sur l'action du Conseil Régional des Pays de la Loire en matière de recherche. Ce questionnaire était divisé en deux grandes parties : une première partie portait sur le SRR dans son ensemble et une deuxième sur certains dispositifs en particulier.

Les dispositifs sur lesquels les répondants ont été interrogés sont les suivants :

1. Appel à projets « Expertise au profit du territoire »
2. Appel à candidatures « Post-doctorats internationaux »
3. Appel à candidatures « Chaires régionales de chercheurs étrangers seniors »
4. Appel à candidatures « Renforcement des équipements de laboratoire »
5. Soutien aux structures de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)
6. Soutien aux « Nouvelles équipes, nouvelles thématiques »
7. Soutien aux « Recrutements sur poste stratégique »
8. Soutien aux colloques internationaux
9. Soutien à des projets de valorisation de la recherche
10. Appel à candidatures « Allocations doctorales »

L'enquête a démarré le 17 juillet 2012 et a été clôturée le 7 septembre 2012. Une première relance a été effectuée le 21 août, puis une seconde le 27 août. Au total, 141 e-mails uniques ont été récoltés, et 78 personnes ont répondu au questionnaire.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des bénéficiaires (e-mail unique) par dispositif.

Répartition des bénéficiaires par dispositif

Dispositifs	Nombre de répondants
Appel à candidatures « Allocations doctorales ».	55
Appel à candidatures « Post _doctorats internationaux »	35
Appel à candidatures « Renforcement des équipements de laboratoire »	33
Soutien aux colloques internationaux	31
Appel à candidatures « Chaires régionales de chercheurs étrangers seniors »	22
Soutien aux « Nouvelles équipes, nouvelles thématiques »	22
Appel à projets « Expertise au profit du territoire »	22
Soutien à des projets de valorisation de la recherche	19
Soutien aux structures de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)	12
Soutien aux « Recrutements sur poste stratégique »	9

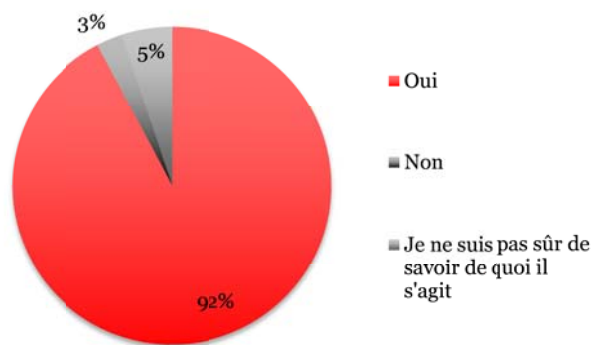
Parmi les répondants, quatre thématiques sont plus largement représentées : l'Agroalimentaire, nutrition et végétal, la santé, les matériaux et les transformations humaines et sociales.

3.2 Visibilité et lisibilité du SRR

Le SRR est très bien connu par les bénéficiaires des mesures du Schéma, puisque plus de 90 % des répondants affirment avoir connaissance de l'existence du SRR.

Ce sentiment est partagé par les acteurs clés de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

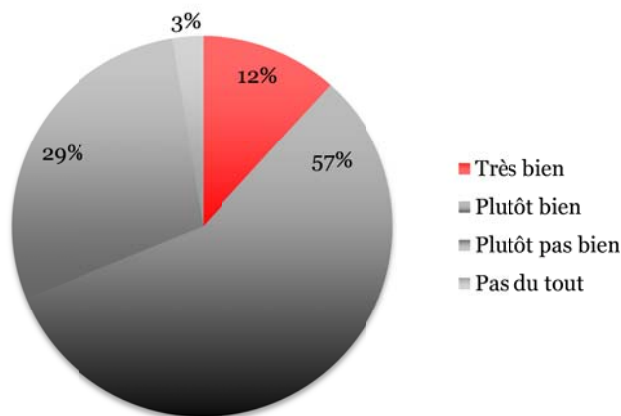
Question 1 : Saviez-vous qu'il existe un Schéma régional de la recherche (SRR) ?



Nombre de répondants : 78

Plus des deux tiers des répondants affirment par ailleurs avoir l'impression de connaître le contenu et les objectifs du Schéma, même si un quart considère qu'il ne les connaît plutôt pas bien. Les informations sur les objectifs et le contenu du SRR sont donc assez largement diffusées auprès des bénéficiaires.

Avez-vous l'impression de connaître le contenu et les objectifs du Schéma régional de la recherche ? (Question 2)



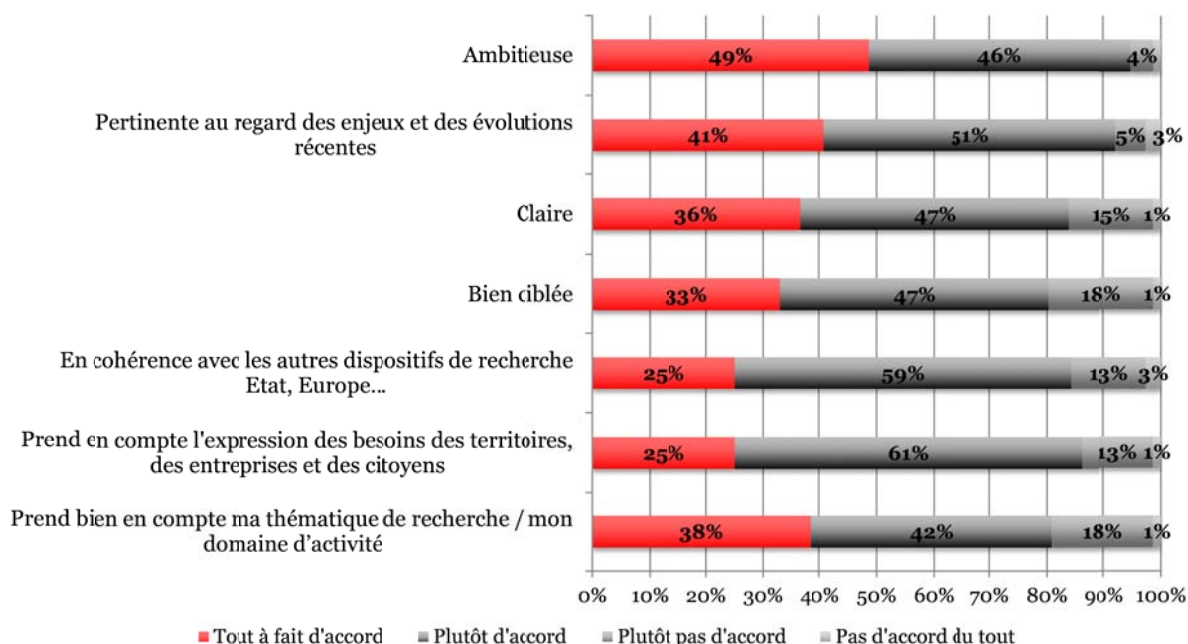
Nombre de répondants : 77

Malgré le nombre significatif de dispositifs, la majorité des acteurs interrogés, dans le cadre de l'évaluation, a le sentiment de relativement bien connaître le schéma et son contenu. L'objectif central du SRR (le développement quantitatif et qualitatif de la recherche ligérienne) est clairement perçu et partagé.

3.3 Appréciation sur la politique régionale en matière de recherche

Pour une très large majorité de répondants (plus de 80 %) à l'enquête, la politique régionale est ambitieuse, pertinente, claire et bien ciblée. De plus, elle est considérée comme cohérente avec les autres dispositifs existants, et prend en compte les besoins des territoires et de la société civile. La politique est aussi considérée comme prenant bien en compte les thématiques de recherche des bénéficiaires, même si cette question des thématiques recueille le plus d'avis défavorables (19 %). Le reproche fait au ciblage thématique est celui de favoriser les thématiques bien installées et existantes (« les thématiques affichées, qui orientent nécessairement les arbitrages, sont basées sur l'existant et permettent difficilement l'émergence de thématiques nouvelles, même si elles sont bien évaluées au niveau national et répondent à un besoin sociétal »). De façon plus générale, les bénéficiaires sollicitent le SRR et considère la politique régionale comme « ambitieuse » et « pro active ».

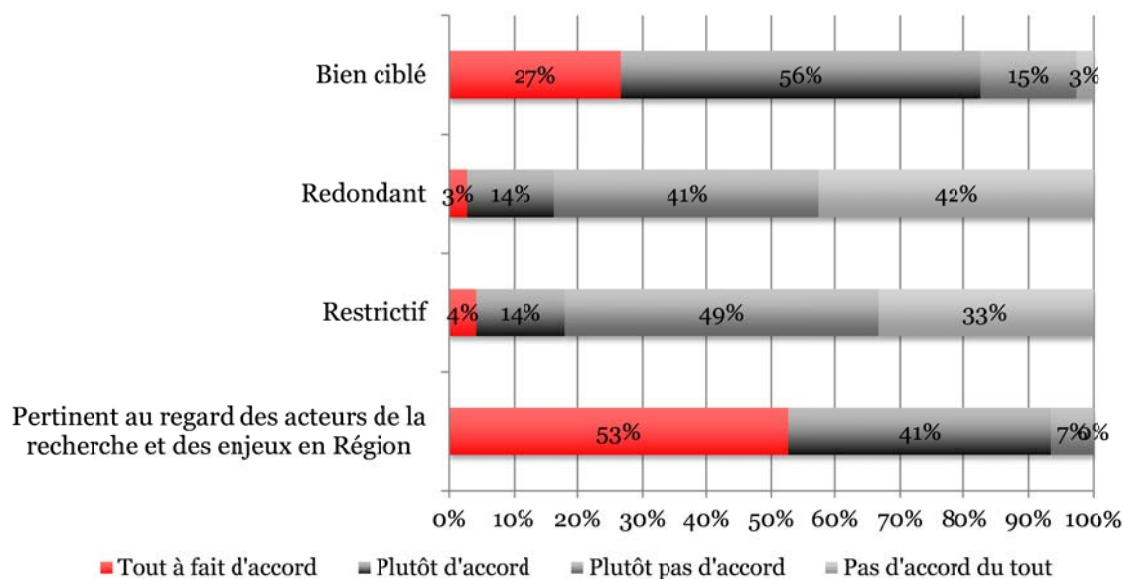
Comment caractériseriez-vous la politique régionale en matière de recherche, définie à travers ce Schéma ? (Question 3)



Nombre de répondants : 78

Les 13 thématiques inscrites dans le SRR sont perçues comme pertinentes au regard des acteurs et des enjeux ligériens (pour plus de 90 % des répondants) et bien ciblées (pour plus de 80 % des répondants). A l'inverse, moins de 20 % des répondants considèrent les choix des thématiques comme redondants ou restrictifs.

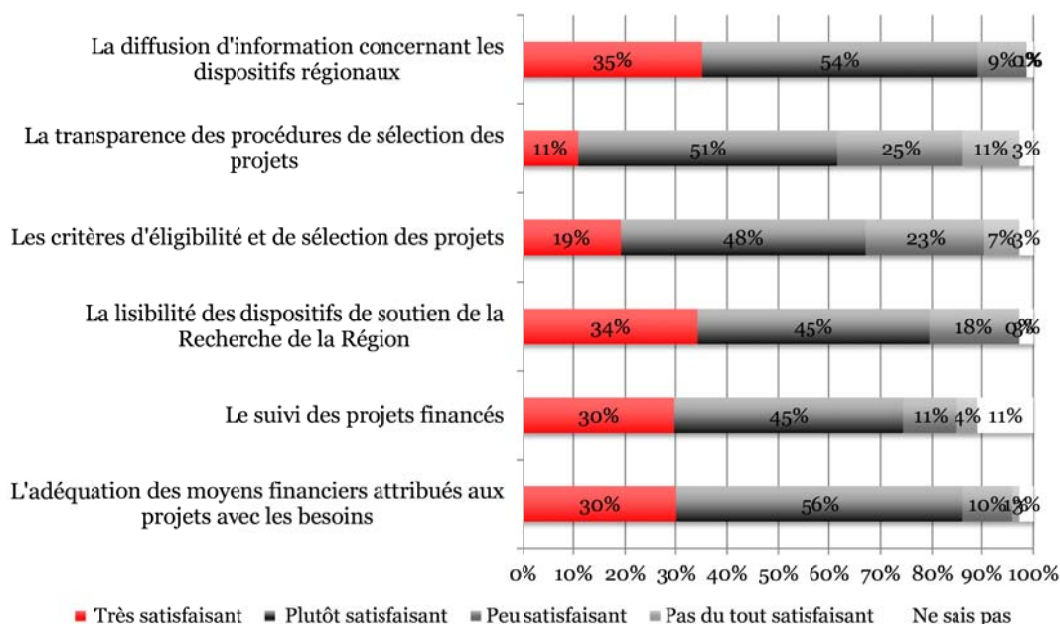
Comment caractériseriez-vous le choix des 13 thématiques inscrites dans le schéma régional de la recherche? (Question 4)



Nombre de répondants : 76

De façon générale, le niveau de satisfaction est très élevé pour la communication, ainsi que pour la lisibilité de l'offre de soutien, le suivi des projets et l'adéquation des moyens aux besoins (plus de 75 % de réponses positives). La transparence des procédures et les critères d'éligibilité de sélections sont les deux éléments qui recueillent le plus d'avis négatifs - environ un tiers (« Les procédures de sélection de projets et critères d'éligibilité sont parfois inconnus. Il serait utile pour les porteurs de projets de connaître les raisons des refus de leur projet et avoir accès aux rapports d'évaluation de ceux-là »).

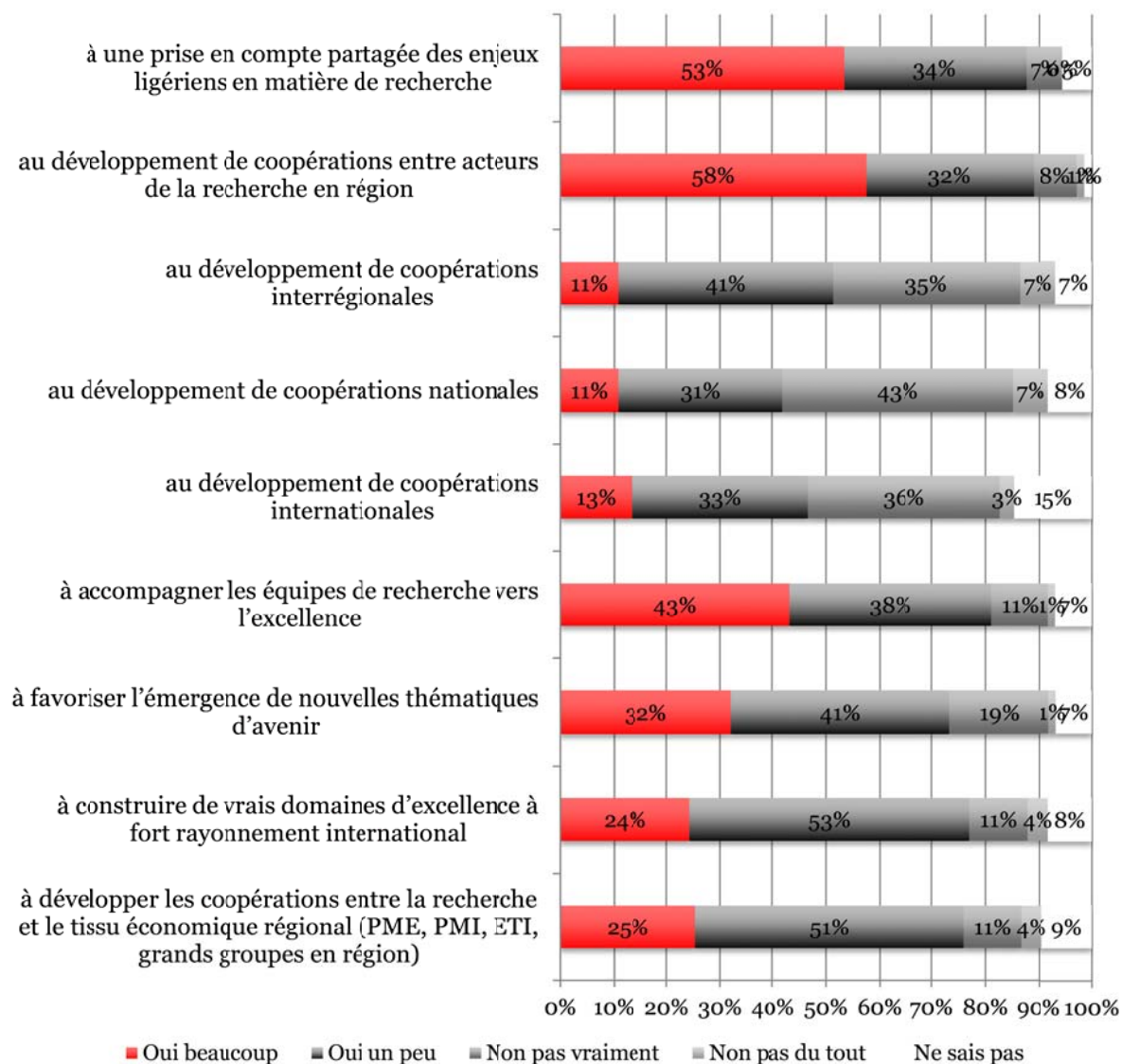
Quel est votre niveau de satisfaction général vis-à-vis des points suivants (question 6)



Nombre de répondants : 74

3.4 Les principaux effets repérés du SRR

A votre avis, le SRR contribue-t-il : (Question 5)



Nombre de répondants : 75

En premier lieu, les effets repérés par les acteurs concernent le développement de collaborations au sein de la région avec « une prise en compte partagée des enjeux ligériens en matière de recherche » (93%) et « le développement de collaborations entre acteurs de la recherche en région » (90%).

Ils identifient également une contribution à la réalisation d'un saut qualitatif :

- « l'accompagnement des équipes de recherche vers l'excellence » (87%)
- « le développement des coopérations entre la recherche et le tissu économique régional » (84%)
- « le développement de vrais domaines d'excellence à fort rayonnement international » (83%)
- « l'émergence de nouvelles thématiques d'avenir » (78%)

Dans une moindre mesure, le développement de collaborations avec des partenaires externes à la région, avec le développement de « coopérations internationales » (55%), « interrégionales » (55%) et « nationales » (46%).

Il n'est donc pas surprenant que les acteurs interrogés considèrent que les dispositifs visant au développement des coopérations internationales comme interrégionales pourraient être « renforcés ».

3.5 Qualités et aspects à renforcer du SRR

Les qualités du SRR selon les acteurs interrogés peuvent être classées selon trois catégories : autour de la stratégie régionale, des procédures et enfin des impacts sur la recherche ligérienne.

Pour les répondants, le SRR donne un cadre général qui oriente la recherche (« *Un cadre lisible qui fait bénéficier les laboratoires de soutiens conséquents* »), avec une vision à long terme (« *Une politique de long terme ambitieuse* »). Il permet d'obtenir un soutien fort de la Région pour la recherche. Le choix des thématiques est considéré par les bénéficiaires comme pertinent, avec un fléchage vers l'excellence.

De plus, le SRR est vu comme important au moment où d'autres sources de financement se réduisent (« *Haut niveau financier du soutien régional* », « *Mettre en œuvre une politique de soutien à la recherche dans une perspective où le soutien de l'Etat (Université et CNRS) s'érode progressivement sur ces volets* »).

En ce qui concerne les procédures, deux éléments positifs sont mis en avant. D'une part, la diversité des modalités de soutien, qui offre un plus large choix de possibilité (« *La souplesse des dispositifs "au fil de l'eau" est un atout fort* », « *La prise en compte de tous les niveaux d'échelle de projets ou d'équipes* »). D'autre part, le choix qui est fait d'avoir des appels à projets régulièrement est vu comme un atout (« *Annualité des principaux AAP* »).

Enfin, la qualité principale du SRR selon les répondants se trouve dans l'impact qu'il a sur la recherche ligérienne. D'abord, le SRR est considéré comme un facteur de structuration de la recherche en Pays de la Loire (« *Fédérer les acteurs autour de projets de recherche* », « *Les financements régionaux ont permis de structurer les laboratoires de Mathématique ligériens* », « *Introduction d'aspects collaboratifs au plan régional de nature à faire apparaître de forts potentiels de consortiums de laboratoires de recherche* »). Le Schéma est vu comme un outil de mobilisation des acteurs de la recherche (« *Il se donne pour objectif d'essayer de structurer la recherche en région, donc de faire l'inventaire de l'existant, de le classer et de l'évaluer, de faire se rapprocher les différents acteurs* »). Il est enfin vu comme un instrument d'attractivité (« *Il permet d'améliorer les conditions d'accueil pour les chercheurs entrepreneurs* »).

Plusieurs aspects négatifs sont cependant évoqués par les acteurs. Pour ce qui est de la stratégie, certains mettent en avant un ciblage des thématiques qui favorisent l'existant au détriment des projets émergents (« *Il peut y avoir un risque de ne plus financer assez de projets très ciblés (type: paris scientifiques, les plus productifs à mon sens) au détriment de plus gros projets à vocation structurante* »).

D'autre part, une critique émerge sur la communication (« *La communication insuffisante qui ne permet pas à tout un chacun de comprendre les enjeux et de se sentir concerné* », « *la lisibilité auprès du chercheur de "base" est à améliorer* ») et les procédures de sélections, qui pourraient gagnées en transparence (« *Peu de transparence dans le financement de projets régionaux* », « *les procédures de sélection des projets nécessitent plus de transparence. D'autant plus qu'il y a une différence d'appréciation entre le classement du CRRDT sur les critères de sélection (qui n'est que consultatif) et la décision finale de la Région sans une explication convaincante* »).

4. Conclusions – les réponses aux questions évaluatives

4.1 Question 1

Dans quelle mesure le SRR a-t-il contribué à un « saut quantitatif et qualitatif » / « changement de dimension » de la recherche ligérienne ?

- **Eléments de diagnostic :**

Les éléments de diagnostic mettent en évidence une véritable progression quantitative et qualitative de la recherche ligérienne sur la période du SRR. Cependant, comme l'illustrent les indicateurs ci-après, le poids national de la recherche reste en dessous de son poids démographique et économique.

Indicateur	Avant	Après	Evolution
Nombre d'ETP chercheurs des administrations	2658 ETP en 2004	2968 ETP en 2009	+11,7 %
Part des enseignants-chercheurs ou chercheurs produisant dans les unités recherche notées A ou A+ (AERES opérationnelle en 2007)	nd	78% en 2011 9 ^{ème} rang national	-
Part des publications scientifiques nationales	2,9% (10 ^{ème} rang) en 2004	3% en 2010	+0,1 point (stabilité du positionnement)
Part des crédits des appels à projets de l'ANR (ANR créée en 2006)	1,5% en 2007	2,45% (11 ^{ème} rang national) en 2011	+0,95 point
Nombre de participations au 7 ^{ème} PCRD	77 participations au 6 ^{ème} PCRD (2006)	Estimation 130 participations 2009-2011 (119 projets (9 ^{ème} rang national) en novembre 2011)	+69% (estimation de l'évolution du nombre de participations)

Sources : AERES, STRATER et OST

Les acteurs soulignent le nombre important de dispositifs (près de 20) permettant de soutenir la recherche à plusieurs niveaux. La « boîte à outils » proposée par la Région permet de soutenir les acteurs de la recherche sous des formes variées (appel à projets, soutien au 'fil de l'eau', allocations...) et sur de nombreuses thématiques (13)

Ils soulignent également l'effort financier très important de la Région (85,5 M€ sur la période 2007-2011 dans le cadre du SRR et environ 70 M€ en dehors du SRR).

Les principaux effets repérés par les acteurs en Région sont :

- la mobilisation des acteurs de la recherche autour de nombreux projets scientifiques (plus de 120 projets soutenus sur les AAP de 2007 à 2011 notamment)
- un développement important des collaborations entre acteurs de la recherche en région
- une attention renforcée des grands organismes de recherche
- un soutien et/ou une participation à des projets phares tels que les PIA
- l'émergence de nouvelles thématiques.

Mais plusieurs limites sont mentionnées par les acteurs :

- Le risque potentiel et/ou avéré de 'saupoudrage' du fait d'un soutien « tous azimuts » basé avant tout sur la qualité et l'excellence, moins sur une stratégie (thématiques, territoires...)
- Les relations avec les acteurs socio-économiques n'ont pas été réellement amplifiées.
- Les effets levier sur l'inscription des chercheurs ligériens dans des dynamiques nationales et européennes semblent faibles.

4.2 Question 2

Dans quelle mesure le SRR a-t-il contribué à la valorisation du potentiel de la recherche au bénéfice du territoire ?

La valorisation du potentiel de la recherche au bénéfice du territoire est abordée de manière transversale, et par des dispositifs dévolus.

- Les dimensions Valorisation et CSTI sont peu présentes de manière transversale, mais bénéficient de dispositifs dédiés. Le soutien à la valorisation en particulier est marginal par son volume, et de faible notoriété. Les AAP « expertise au profit du territoire » et « recherche translationnelle¹ » sont aussi des réponses directes à cet enjeu,
- De manière transversale, la Région encourage des co-financements et le partenariat. Pourtant, les acteurs en région saluent en général plutôt la possibilité qu'offre la Région de financer des projets de recherche qui ne sont pas liés à l'industrie et au monde socio-économique en général.

Le SRR s'appuie largement sur les autres politiques régionales pour la valorisation du potentiel de la recherche au bénéfice du territoire.

- En particulier sur le SREED pour les aspects de transfert de technologique et de l'innovation s'appuyant sur le potentiel académique (soutien aux pôles de compétitivité, IRT, plateformes, etc.).

La création récente au sein du CRRDT de la « conférence régionale de l'enseignement supérieur » est un gage de progrès du SRR sur cet aspect.

- Jusqu'à présent, le domaine de la formation n'a été que très marginalement touché par le SRR, au niveau des dispositifs comme dans l'articulation générale avec les politiques régionales

4.3 Question 3

En quoi le SRR contribue-t-il à une prise en compte partagée des enjeux ligériens en matière de recherche ?

La gouvernance du SRR s'appuie largement sur le CRRDT, ses cinq commissions thématiques pilotées avec le PRES L'UNAM et ses trois commissions transversales (Innovation, CSTI et Enseignement supérieur).

- Les membres du CRRDT rencontrés sont attachés à cette instance, outil d'une réelle consultation. Ils soulignent la qualité d'instruction des dossiers qui leur sont soumis.

L'acteur Région est perçu comme légitime sur le champ de la recherche (pourtant compétence optionnelle), et même attendu par les acteurs du fait de la hauteur de ses engagements financiers dans la durée.

- L'AAP recherche apporte un financement équivalent aux AAP de l'ANR en région

¹ Ce dispositif n'existe plus.

- La mise en œuvre de l'AAP recherche sur plusieurs années a également contribué à créditer la Région d'une légitimité pour l'instruction de projets scientifiques, ainsi que de sélection avec l'appui des commissions du CCRRDT et du PRES L'UNAM

Par son engagement auprès des acteurs, la Région joue un rôle dans la formation des projets structurants au cas par cas.

- Les objectifs typiquement portés par la Région (tel que la structuration des territoires, des équipes et thématiques) semblent être le plus souvent pris en compte comme dimensions complémentaires des projets (par des actions « greffons » ou des aménagements mineurs)
- La Région n'a pas vocation à infléchir la programmation scientifique des acteurs de la recherche, mais peut favoriser certains types de projets plutôt que d'autres, principalement via ses appels à projets

Le SRR a promu une structuration à l'échelle régionale, mais n'avait pas l'ambition de développer des politiques différenciées selon les sites.

- La structuration du SRR et de ses dispositifs n'apporte pas de visibilité, ni de pilotage de l'allocation des soutiens par site.

4.4 Question 4

Dans quelle mesure les évolutions du contexte régional, national et international ont-elles impacté l'efficacité des politiques régionales ?

Le SRR 2007-2013 s'est déroulé dans un contexte national en accélération par rapport aux évolutions des années précédentes. Malgré cela, le SRR n'a pas été amené à évoluer significativement ni à être altéré.

- La qualité de la gouvernance amenée par le CCRRDT explique en bonne partie cette tenue dans le temps

Cette tenue s'explique également par la vision stratégique peu normative du SRR

- Du fait de dispositifs (sauf AAP recherche) dont seules les grandes lignes sont décrites dans le SRR, ce qui laisse des marges de manœuvre importantes, tandis que l'AAP Recherche a été adapté au regard des évolutions de contexte et a ainsi pu conserver sa pertinence.
- Du fait de l'adaptation en continue des interventions de la Région, sans remise en cause du schéma dans son ensemble.

Par son principal dispositif, l'AAP recherche, la Région entend intervenir en soutien à l'émergence et à la structuration.

- Toutefois, la mise en œuvre des dispositifs requiert une vigilance permanente du Conseil régional à l'instruction des dossiers, afin de prévenir les risques de recouplement et de substitution avec les financements nationaux.

Par son soutien à l'ensemble des grands projets en Pays de la Loire, la Région intervient avec d'autres financeurs.

- Le SRR n'offre pas de critère de priorisation entre les différents projets ni d'éléments de « retour social sur investissement ». Au surplus, le soutien généralisé tend à émietter les financements et donc dilue l'influence de la Région dans chacun des projets.

La constitution du CCRRDT et de ses prérogatives ont largement contribué à une meilleure prise en compte des enjeux régionaux, mais n'a pas été à ce jour l'outil d'une meilleure complémentarité entre la Région et les autres acteurs extra-régionaux (Etat, Grands organismes de recherche, etc.).

En quoi l'approche « appels à projets » (et « appels à candidatures ») en tant que modalité de mise en œuvre privilégiée du SRR concourt-elle à atteindre ses objectifs ?

L'approche privilégiée par appels à projets est jugée adaptée pour le soutien à l'émergence ou pour l'appui de nouvelles équipes, moins pour installer dans le temps l'appui régional sur des thématiques phares ou la structuration de réseaux notamment.

- En théorie, c'est « un bon modèle » pour aider les acteurs à s'organiser en amont pour aller chercher des appels à projets nationaux et internationaux ensuite
- ... pourtant peu de projets soutenus par la Région semblent avoir été à l'origine ou ont contribué à la mise en place de projets soutenus par l'ANR et l'Europe (7ème PCRD) ou de projets soumis au PIA.

Des appels à projets et candidatures peu orientés en termes de thématiques, ce qui permet de « soutenir de bons projets là où ils sont », mais pas de générer un vecteur de développement de la recherche ciblé sur des thématiques ou priorités resserrées.

4.5 2007-2013 et au-delà...les perspectives ouvertes par les conclusions de l'évaluation

Le SRR a marqué un investissement fort de la Région pour la recherche.

Cet engagement a d'abord visé à « structurer » et à conforter les acteurs de la région, au détriment d'une logique de sélectivité forte.

Les enjeux connexes à la recherche ont été progressivement introduits dans les dispositifs, mais restent largement en dehors du schéma.

Sur le plan opérationnel, la Région s'est dotée de moyens d'intervention en réponse à des besoins très ciblés (une vingtaine de dispositifs), avec en corollaire un risque réel de dispersion et de doublons.

Sur le plan de la gouvernance, le SRR a bénéficié d'une gouvernance dynamique via le CCRRDT sur les questions de recherche. De plus en plus en prise avec des problématiques multidimensionnelles et multi-échelles, la composition de l'instance a évolué en 2011.

Au final, dans un contexte de concurrence accrue et de coopérations nationales et internationales croissantes : la stratégie du SRR 2007-2013 doit-elle prévoir une approche différenciée selon le degré de maturité des acteurs sur l'axe RFI ?

Des modalités et des modes d'intervention à adapter compte tenu du nombre croissant de projets de recherche à soutenir.